



AMAP « A la Bonne Franckette des Buers »

Association loi 1901

# Contrat d'Engagement Mutuel FROMAGES et CHARCUTERIE Saison Printemps – été 2024

Référente : Pauline Dole

Ce contrat est organisé par l'AMAP « A la bonne Franckette » des Buers et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'Association.

L'adhérent-e et le-la producteur-trice s'engagent à respecter le présent contrat, les statuts et le Règlement Intérieur de « l'AMAP A la Bonne Franckette des Buers » et la charte des Amap.

Il est établi **entre** :

**et** Le/la dénommé.e Membre Adhérent.e

Le dénommé Producteur

M./Mme : .....

**LA FERME DES CHARMES**

Demeurant : .....

**Nathalie MARTINET**

Tél (portable) : .....

**Les CHAZOTTES 69770 MONTROTTIER**

Mail : .....

## Engagement réciproque :

La productrice s'engage à fournir un panier de fromages fermiers frais et secs, et de faisselles, issus de son exploitation pour le lait de chèvre et issus de l'exploitation de son partenaire Pierre-Jean CHAVEROT (Montrottier – 69) pour le lait de vache AB, ainsi que des produits transformés issus de son élevage, toutes les deux ou trois semaines. Elle s'engage à mener son exploitation dans un esprit de respect de la nature, de l'animal (alimentation sans OGM) et de l'environnement.

La productrice s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus. Huit types de paniers sont proposés :

## Merci d'entourer votre choix :

➤ Panier **CHEVRE** 3-4 personnes : 9 €

➤ Panier **CHEVRE** 5-6 personnes : 17 €

➤ Panier **VACHE** 3-4 personnes : 9 €

➤ Panier **VACHE** 5-6 personnes 14 €

➤ Panier **MIXTE** 3-4 personnes : 9 €

➤ Panier **MIXTE** 5-6 personnes : 17 €

➤ Panier **LAITS MELANGES** 3-4 personnes : 9 €

➤ Panier **LAITS MELANGES** 5-6 personnes : 14 €

Le membre adhérent s'engage à acheter 8 paniers (livraison toutes les 2 ou 3 semaines) en acceptant les conséquences d'aléas climatiques ou autres pouvant avoir un impact sur la qualité ou la quantité de produits dans le panier. Une commande de produits transformés s'ajoute à ce contrat.

**Le membre adhérent ne prenant que des produits à la carte s'engage à faire une commande de 6 € minimum par livraison**

## DUREE :

Saison 2024 : l'abonnement débute le lundi 13 mai 2024 et se termine le lundi 27 octobre 2024.

## CALENDRIER :

Les parties s'engagent à respecter le calendrier qu'elles auront préalablement défini en page 2.

## MODALITES DE LIVRAISON :

Les livraisons sont effectuées exclusivement au Centre Social des Buers, 17 rue P.J Proudhon, les lundis soir de 18h30 à 19h30. Toutefois en accord avec le producteur, le Conseil d'Administration peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour ou l'horaire de livraison.

En cas d'impossibilité pour le producteur d'assurer une livraison, le Conseil d'Administration et le-la référent-producteur rechercheront, dans le respect des parties et de l'éthique de l'AMAP une solution compensatrice. En cas d'impossibilité pour le membre adhérent de respecter le calendrier et de venir récupérer sa commande, les membres chargés de la distribution disposeront des paniers restants conformément à l'article 3.3 du règlement intérieur. Aucun panier ne sera remboursé.

## RUPTURE DU CONTRAT :

Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le membre adhérent, si et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement, de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement. Ce contrat peut être rompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de statuer.

## REGLEMENT

### FROMAGES

Nombre de paniers (entourer le nombre) : 9 X 9 € = **81 €**

Nombre de paniers (entourer le nombre) : 9 X 14 € = **126 €**

Nombre de paniers (entourer le nombre) : 9 X 17 € = **153 €**

### Calendrier Fromages

MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
	Lundi 03		Lundi 05		
Lundi 13		Lundi 15		Lundi 16	Lundi 07
	Lundi 24		Lundi 26		
					Lundi 27

### Commande Charcuterie & Yaourts, Fromages blancs

	13/05	03/06	24/06	15/07	05/08	26/08	16/09	07/10	27/10
Terrine chèvre/Armagnac 180g Prix : 6.80€									
Terrine chèvre/piment d'Espelette 180 g Prix : 6.90€									
*Saucisson chèvre sec Prix moyen : 8.50€ Prix : 22€/kg									
Civet chèvre bocal 780g Prix : 13.80€									
Rillette chèvre nature 180g Prix : 6.40€									
Rillette chèvre/trompettes de mort 180g : 6.90€									
Rillette chèvre noisette 180g Prix : 6.90€									
Rillette chèvre poivre vert 180g Prix : 6,90€									
*4 yaourts de vache AB : 2.70€ + <b>consigne 1€/pot</b>									
*6 yaourts de vache AB : 4.05€ + <b>consigne 1€/pot</b>									
6 yaourts de chèvre : 4.85€ + <b>consigne 1€/pot</b>									
Fromage blanc de vache 1Kg : 5.20€									
6 fromages blancs de vache AB : 3.10€									
6 fromages blancs chèvre : 3.40€									
6 fromages blancs laits mêlés : 3.20€									
Pyramide crémeuse de chèvre Prix : 2.45€									
Buche cendrée de chèvre Prix : 2.90€									
Barquette bouchon apéritif chèvre 100g : 3.80€									
Barquette bouchon apéritif vache 100g : 2.80€									
Cœur au thym de vache Prix : 2.35€									
Rondelé ail et ciboulette de vache : 2.35€									
Pyramide antillaise de vache poivre et piment : 2.35€									
Pavé vache aux noix : 2.35€									
Cervelle de Canut : 3.35€									
Charmembert de vache au lait cru : 4,95€									
<b>NOUVEAU !</b> 4 bouchons de chèvre (frais, demi-sec, sec et affiné) : 5€									
<b>TOTAL COMMANDE =</b>									

\*Un réajustement sur les saucissons sera effectué à la fin du contrat.

\*Les consignes sont rendues quand il n'y a plus de commandes de yaourts.

**TOTAL FROMAGES ET CHARCUTERIE/LAITAGES = .....**

Le règlement par chèque se fait à l'ordre de Nathalie MARTINET.  
Possibilité de payer en 2 fois (Montant total du contrat divisé par 2)

Montant chèque ..... Banque ..... N° .....Débité en début de contrat

Montant chèque ..... Banque ..... N° .....Débité en Aout

Date :

Signature **La productrice Nathalie MARTINET :**

Signature **Le membre adhérent :**